



124205 - L'endoscopie interrompt elle le jeûne

question

Est-ce que l'introduction de l'endoscope dans l'estomac interrompt le jeûne?

la réponse favorite

Louange à Allah.

L'endoscope est un instrument médical introduit dans l'estomac à travers la bouche. On l'utilise , soit pour photographier l'estomac, soit pour prendre un échantillon à examiner ou pour d'autres raisons médicales. L'instrument est retiré par voie buccale après l'opération.

Il y a une divergence de vues au sein des ulémas sur le cas dans lequel quelque chose passe dans l'estomac pendant l'usage de l'endoscope pour savoir si cela entraîne la rupture du jeûne dans tous les cas; que l'élément soit une nourriture ou pas et si le jeûne n'est rompu que dans le premier cas?

Les doctrines malékite, chaféites et hanbalite soutiennent que le jeûne est rompu dès quelque chose entre dans l'estomac. Compte tenu de cet avis, l'usage de l'endoscope rompt le jeûne.

Les hanafites sont d'accord avec les précédents sur le fait que tout ce qui entre dans l'estomac rompt le jeûne. Cependant, ils ajoutent la condition que l'élément se fixe dans l'estomac. Compte tenu de cet avis, l'usage de l'endoscope n'interrompt pas le jeûne car l'instrument ne se fixe pas dans l'estomac puisqu'on le retire après utilisation. Voir Tabyiin al-haqiqah de Zayla'i (1/326); al-Madjmou' (6/317); ach-charh al-kabir, 7/410; charh mountaha al-iradat, 1/448 et Bidayat al-Moudjtahid, 2/153.

Cheik al-Islam (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a choisi l'avis selon lequel le jeûne n'est rompu que quand un aliment entre dans l'estomac. Il dit: **Ce qui est plus évident, c'est que**



l'absorption d'une chose qui ne nourrit pas, comme un caillou, ne rompt pas le jeûne. Extrait de Madjmou' fatawa,20/528. Compte tenu de cet avis, l'usage de l'endoscope n'invalide pas le jeûne. C'est l'avis le mieux soutenu car le texte (coranique) a précisé que c'est le fait de manger ou de boire qui annule le jeûne. À ce propos, le Très Haut dit: **mangez et buvez jusqu'à ce que se distingue, pour vous, le fil blanc de l'aube du fil noir de la nuit. Puis accomplissez le jeûne jusqu'à la nuit.** (Coran,2: 187). Cette sonde n'est pas une nourriture et ne s'y assimile pas. Car elle ne nourrit pas le corps et celui-ci n'en tire aucun profit. Cependant, si on l'enduit d'une substance grasse pour faciliter sa pénétration ou si on pompe des solutions à travers lui pour éliminer des obstacles et faciliter la photographie, le patient perd son jeûne dès l'arrivée de ces substances dans l'estomac. Car le corps les absorbe et s'en nourrit. Aussi s'assimilent elles à la nourriture.

Dans ach-charh al-moumti' (6/370-371) Cheikh ibn Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit pour expliquer que tout ce qui pénètre dans l'estomac invalide le jeûne, selon la doctrine de l'imam Ahmad: **Si un homme introduisait une sonde dans son estomac, il mettrait fin à son jeûne (selon la doctrine hanbalite)**

Ce qui est juste, c'est que le jeûne n'est rompu que si la sonde porte un liquide qu'elle injecte dans l'estomac. Dans ce cas, le patient perd son jeûne. Aussi n'est-il pas permis d'utiliser une telle sonde sur un patient jeûneur, sauf en cas de nécessité.»

Une des résolutions de l'Académie Islamique de Jurisprudence stipule: **Les choses suivantes ne mettent pas fin au jeûne: l'usage d'une sonde qui ne contient pas de solutions ou d'autres matières.** Madjallat al-Madjma' (10/2/453-455)

La réponse se résume en ceci: **l'introduction d'un endoscope qui ne transmet aucune substance dans l'estomac n'annule pas le jeûne. Si elle transmet des matières grasses ou autres, elle annule le jeûne.** Voir Moufsidaatas-siyam al-mau'assira par Dr Ahmad Khalil. P. 39-46.

Allah le sait mieux.